

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 28

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« sa durée »

les mots :

« la durée de celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.